

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 11 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 18h30, le Conseil d'Administration dûment convoqué le 05 février 2026 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Françoise NADAU, Présidente.

Nombre de
membres en
exercice : 17
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

Présent(s) : 15: Marie-Françoise NADAU, Présidente du CCAS, Jean-Luc BUREAU DU COLOMBIER, Vice-Président, Raymond LAVIELLE, Sandrine THOMAS, Anne-Marie DUBOS, Paul CRUCHANDEU, Hélène GATARD, Georges LALUQUE, Marie-Odette CORBI, Mélanie MASSEBOEUF, Annie ALIOTTI, Claude LARROUY, Martine MAROT-MALBEC, Josiane GOUJON, Agnès LABRUE, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : 0 :

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Delphine MOLEIRO
Madame Nathalie LOPÈS

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie BRUNE

POINT N°1

Rapport d'Orientation Budgétaire - Rapport Exercice 2026 -

Exposé des motifs :

Le rapport d'orientations budgétaires faisant état des projections sur le contexte financier et économique 2026, des résultats de l'exercice 2025, de la construction du budget principal 2026 et de la projection budgétaire, a été présenté au Conseil d'Administration, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération :

En conséquence, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE,**

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires 2026.

Fait et délibéré à Parentis-en-Born, le 11 février 2026



La Présidente,

Marie-Françoise NADAU.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état. Il peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Délibération présentée au contrôle de légalité en Préfecture
des Landes le 12/02/2026

et certifiée exécutoire sous la responsabilité du Président à
compter du 12/02/2026.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Point n°1 - CCAS - Rapport d'Orientation Budgétaire Exercice 2026

.....

Date de décision: 11/02/2026

Date de réception de l'accusé 12/02/2026
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 202601_01

Identifiant unique de l'acte : 040-264002148-20260211-202601_01-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Point n°1 - Raport d'Orientation Budgétaire 2026.pdf (99_DE-040-264002148-20260212-202601_01-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Annexe au Point n°1 - ROB CCAS 2026.pdf (21_DO-040-264002148-20260212-202601_01-DE-1-1_2.pdf)
Rapport d'Orientation Budgétaire 2026